

Sous -direction Technique
Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 14 /2023

Date : 19/03/2023

A / Monsieur : RADJAI OKBA
Gérant De l'entreprise RADJAI OKBA
ADRESSE : RUE RADJAI AMMAR /MESKIANA
OUM EL BOUAGHI

Objet : MISE EN DEMEURE

Projet : TRAVAUX DE RACCORDEMENT des ABONNES en FTTH AU Profit du CMP Bir el ater.
ODS N° : 55/2023 DU 15/02/2023.

Il m'a été donné de constater que vous avez abandonné les travaux de raccordement des abonnées en FTTH au niveau du CMP Bir el ater depuis le 25/02/2023 à ce jour.

J'ai le regret de vous mettre en demeure pour reprendre les travaux dans le plus bref délai.

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation d'annuler votre convention.



Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
Leukman ALLAB

Accusé de réception

Je soussigne : représentant de l'entreprise : **RADJAI OKBA** certifié avoir
reçu lele présent mise en demeure . Abondement

(Signature et cachet)

